



*Ambasciata d'Italia
Kinshasa*

AVIS AU PUBLIC

OBJET: Offre de contrat pour maintenance de ses équipements.

Cette Ambassade vous prie de bien vouloir lui présenter une offre de contrat pour l'année 2021 comprenant un devis détaillé, quantitatif et estimatif pour la maintenance des équipements sur les sites suivants :

1. La Chancellerie, située sur avenue de la Mongala n°8. Kinshasa Gombe ;
2. La Résidence de l'Ambassadeur, située avenue Roi Baudouin n°30. Kinshasa- Gombe.

Il s'agit d'assurer le bon fonctionnement des installations électriques, des pompes à eau, des réservoirs d'eau, du réseau hydrique et des installations sanitaires, des conditionnements d'air, des groupes électrogènes, des inverseurs, des onduleurs et des régulateurs de tension en prévoyant la permanence d'un technicien sur le site les jours ouvrables et la prise en charge en cas d'intervention en dehors des heures d'ouvertures.

Pour pouvoir visiter le site, prière de prendre contact avec le service de comptabilité à l'adresse suivante contabkin@esteri.it ou téléphoniquement 081 555 36 51.

La proposition de contrat pour l'année 2022 incluant le devis annuel détaillé doit parvenir à cette Chancellerie au plus tard le 21 Septembre 2021.

Kinshasa, le 06/09/2021



Il Commissario
Amministrativo Aggiunto
Dott. Saro CASTELLANA



*Ambasciata d'Italia
Kinshasa*

MODALITES DE PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre doit être présentée en 2 enveloppes séparées sur lesquelles doit être spécifié « AMBASSADE D'ITALIE – offres CONTRAT 2021 » :

Env. 1 : offre économique

Env 2 : documentation administrative qui doit comprendre :

- L'autorisation à l'activité professionnelle (registre de commerce + identification nationale) ;
- Capacité économique et financière (bilan annuel) ;
- Capacité technique (ressources humaines et moyens/ instruments adéquats pour exécuter le contrat)
- Déclaration sur l'honneur qui atteste que la société n'est pas poursuivie pour les charges suivantes causes d'exclusion : condamnation pour participation à une organisation criminelle, pour corruption ou fraude, pour terrorisme, blanchiment, exploitation du travail des enfants, et que la société est en règles avec tous les paiements des charges sociales et des impôts.

Kinshasa, le 06/09/2021



Il Commissario
Amministrativo Aggiunto
Dott. Saro CASTELLANA